



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cures

Question écrite n° 68177

Texte de la question

M. Jacques Pélissard attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés rencontrées par le thermalisme en France. La menace de baisse de remboursement, contenue dans le plan stratégique de la CNAM, en 1999, ne semble plus aujourd'hui d'actualité. La CNAM a néanmoins refusé toute augmentation des honoraires des médecins libéraux, rendant ainsi le passage aux 35 heures encore plus délicat. En outre, les modalités du remboursement des cures thermales ont été, une nouvelle fois, posées, suscitant l'inquiétude légitime des curistes. L'efficacité thérapeutique, financière, s'agissant des dépenses d'assurance maladie, et économique du thermalisme n'est pourtant plus à démontrer. Au niveau thérapeutique d'une part, le secteur thermal améliore les indices de santé publique de façon constante. S'agissant du plan financier, le coût pour l'assurance maladie du thermalisme, qui traite 550 000 curistes, est largement compensé par des économies de médicaments et une meilleure qualité de vie des patients. S'agissant enfin du rôle économique du thermalisme, est-il utile de rappeler que les 102 stations thermales représentent 10 000 emplois indirects (hôtellerie, hébergement, restauration, commerce). Il souhaiterait en ce sens qu'elle lui indique comment le Gouvernement compte soutenir le secteur du thermalisme dont les bénéfices, tant médicaux qu'économiques, induits par son activité, ne sont plus à démontrer.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Pélissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68177

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6143